

Autres dénominations : Conducteur de services réguliers / Conductrice de services réguliers • Conducteur de services occasionnels / Conductrice de services occasionnels • Conducteur de transport scolaire / Conductrice de transport scolaire • Conducteur de transport de personnes / Conductrice de transport de personnes • Conducteur en transport en commun / Conductrice en transport en commun • Conducteur receveur / Conductrice receveur

Présentation du métier

Le conducteur de transport routier de voyageurs / La conductrice de transport routier de voyageurs transporte des personnes dans un véhicule de neuf personnes et plus. Il ou elle accueille, informe et conseille les passagers.

Conditions d'accès au métier

Ce métier est accessible sans diplôme ni expérience professionnelle. Un CAP agent d'accueil et de conduite routière peut en faciliter l'accès.

Les permis D, D1, D1E, DE (précédemment D et ED) pour la conduite de véhicules transport en commun de plus de 9 places complétés par la Formation Initiale Minimum Obligatoire -FIMO- option « voyageurs » sont exigés. Un renouvellement périodique de la FIMO par la Formation Continue Obligatoire -FCO- est exigé.

Des permis ou habilitations spécifiques (permis T "piste aéroportuaire", habilitation tramway, ...) peuvent être requis.

La formation Prévention et Secours Civiques de niveau 1 -PSC1- peut être requise.

Un casier judiciaire exempt de toute mention contradictoire est généralement exigé.

La pratique d'une langue étrangère peut être demandée (transport international).

Compétences professionnelles

- Accueillir, orienter une personne
- Assurer une maintenance de premier niveau
- Conduire des passagers selon un parcours/circuit prédéfini
- Contrôler le fonctionnement d'un outil, d'un équipement, du matériel, d'un produit
- Contrôler les titres de transport
- Déclencher les mesures d'urgence en cas d'incident
- Établir, suivre, mettre à jour des dossiers administratifs
- Lecture de plan, de schéma
- Préparer le véhicule, repérer le parcours et prévoir les aléas
- Prévenir et résoudre les conflits
- Procéder à l'encaissement
- Réglementation du transport de personnes
- Règles et consignes de sécurité
- Transporter des passagers
- Utilisation de matériel de navigation

Savoir-être professionnels

- Être à l'écoute, faire preuve d'empathie
- Faire preuve de réactivité
- Gérer son stress
- Faire preuve d'autonomie
- Faire preuve de rigueur et de précision

Pour en savoir plus sur ce métier, consulter la [fiche ROME N4103 - Conduite de transport en commun sur route](#).